

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME

Direction de la Cohésion Sociale
et du Développement Durable

Bureau de l'Environnement
et du Développement Durable

**Préfecture de la
Somme**

Préfecture de l'Aisne

Préfecture de l'Oise

**Préfecture du Pas-de-
Calais**

ARRETE INTERPREFECTORAL

**Le Préfet de la
Région Picardie
Préfet de la Somme
Chevalier de la
Légion d'Honneur,**

**La Préfète de l'Aisne
Chevalier de la
Légion d'Honneur,**

**Le Préfet de l'Oise
Officier de la Légion
d'Honneur,**

**Le Préfet du Pas-de-
Calais
Chevalier de la
Légion d'Honneur,**

**Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
de la Haute Somme**

Arrêté portant composition de la Commission Locale de l'Eau

Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L. 212-3 à L. 212-7 ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 92-1042 du 24 Septembre 1992 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux, et notamment ses articles 3, 4, 5 et 6 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu la circulaire du Ministre de l'Environnement du 15 Octobre 1992 portant application du décret susvisé ;

Vu le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Artois-Picardie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 avril 2006 portant délimitation du périmètre de S.A.G.E. de la Haute Somme, et désignant M. le préfet de la Somme, préfet coordonnateur ;

Sur proposition des Secrétaires Généraux des Préfectures de l' AISNE, de l' OISE, du PAS-DE-CALAIS et de la SOMME.

ARRETENT

Article 1^{er} - Commission locale de l'eau

Il est institué une Commission Locale de l'Eau chargée de l'élaboration, de la révision et du suivi de l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin de la Haute Somme.

Article 2 – Composition

La composition de la CLE est définie par différents collèges.

Article 3 - Le Collège des Représentants des Collectivités Territoriales et des Etablissements Publics Locaux est composé de 22 membres titulaires et 22 suppléants répartis comme suit :

- le Conseil Régional de Picardie :
M Olivier CHAPUIS-ROUX titulaire et Mme Valérie KUMM suppléante.
- le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais :
M.Roland DEQUIDT conseiller régional titulaire, et Mme Christelle FAUCHET conseillère régionale, conseillère municipale d'Auchel suppléante.
- le Conseil Général de la Somme :
MM.Yves BUTEL et Pierre LINEATTE titulaires,
et MM.Philippe CHEVAL et Paul PILOT suppléants.
- le Conseil Général de l'Aisne :
MM .Roland RENARD maire de Montescourt Lizerolles titulaire, et Serge MONFOURNY
maire de Gauchy suppléant.
- le Conseil Général de l'Oise :
MM. Gérard LECOMTE, conseiller général du canton de Guiscard titulaire, et M.Thierry
FRAU suppléant.
- le Conseil Général du Pas-de-Calais :
MM. Jean-Jacques COTTEL titulaire et Jean-Claude HOQUET suppléant.
- le Syndicat Mixte d'Aménagement Hydraulique du bassin versant de la Somme :
MM. Bernard LENGLET titulaire, et Francis LEFEBVRE maire-adjoint de Cléry-sur-Somme
suppléant.

représentants désignés par les Associations ou Unions de Maires

- les Maires désignés par l'Association des Maires de la Somme :
M.Daniel DERLY maire d'Eclusier Vaux titulaire, et M.Pierre SAUVEAUX maire de
Voyennes suppléant ;
M.André VALLETTE maire de Monchy Lagache titulaire, et M. Yannick BRESOUS son
adjoint suppléant ;
M.Francis ARCHINTINI maire de Saint Christ Briost titulaire, et M.Marc DE POURCQ maire
d'Ennemain suppléant ;
M. Henri FILLION maire de Marquaix Hamolet titulaire, et M. Philippe BUTEZ maire
d'Heudicourt suppléant ;

M.Roland SENEZ maire de Curlu titulaire, et M.Philippe BRILLOIS conseiller municipal de Curlu suppléant ;
Mme Nadine BLONDEL maire d'Epenancourt titulaire, et M.Alain SCHIETTECATTE maire de Villecourt suppléant.

- les Maires désignés par l'Union des Maires de l'Aisne :
MM. Hugues PAVIE maire de Foreste, Alain RICHARD maire de Roupy, Alain VAN HYFTE maire d'Ollezy titulaires,
Et MM.Hervé PINCHON maire de Vermand, Marcel LECLERE maire de Bellicourt, Jean LEFEVRE maire de Saint Simon suppléants.
- les Maires désignés par l'Association des Maires du Pas-de-Calais :
M.François POUILLAUDE maire de Le Transloy titulaire, et Mme Marguerite LEFEBVRE maire de Rocquigny suppléante.
- les Maires désignés par l'Union des Maires de l'Oise :
M.Alain CARRIERE maire de Golancourt titulaire, et M.Olivier STERLIN maire d'Ognolles suppléant.
- Deux établissements publics de coopération intercommunale du département de la Somme :
MM .Jacques QUILLET président de la communauté de communes Haute Picardie titulaire, et Eric FRANCOIS président de la communauté de communes de la Haute Somme suppléant.
MM.VIENOT vice-président du Syndicat de la Vallée des Anguillères titulaire, et André SALOME président de la Communauté de Communes du Pays Neslois suppléant.
- Un établissement public de coopération intercommunale du département de l'Aisne :
M .le docteur Christian HUGUET titulaire, et M.Gilbert SIMEON suppléant, représentants de la communauté d'agglomération de Saint Quentin.

Article 4 - Le Collège des Usagers est composé de 11 membres titulaires et 11 suppléants répartis comme suit :

- les Associations de Propriétaires Riverains :
MM. Bernard DECROIX président de l'Association syndicale des Propriétaires et Exploitants d'Etangs de la Vallée de la Haute Somme titulaire, et Jean-François STEINMANN du Syndicat départemental de la propriété privée rurale suppléant.
- la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Picardie :
MM .Dominique ROUART directeur délégué de la société LUNOR distribution titulaire, et Jean-Pierre LEROUX responsable service Appui aux Entreprises de la CCI Péronne suppléant.
- la Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie :
MM. Marcel JEANSON titulaire et M.Henry VANOYE suppléant.
- les Associations de Protection de la Nature :
MM. Jacques MORTIER président de l'association agréée « Pour le littoral picard et la Baie de Somme » et administrateur de l'agence de bassin Artois Picardie titulaire, et Raymond DUCAMP président de l'Institut des Sciences de l'environnement suppléant.
- les Fédérations de Pêche :

MM .Marc DARRAS président de la Fédération de la Somme pour la pêche et la protection du milieu aquatique titulaire, et René GIULIANI président de la Fédération départementale des associations pour la pêche et la protection du milieu aquatique de l'Aisne suppléant.

- les Fédérations de Chasse :

MM.François CREPIN technicien supérieur à la Fédération des chasseurs de la Somme titulaire, et Bruno DOYET directeur de la Fédération départementale des chasseurs de l'Aisne suppléant.

- les Associations de sports d'eau et de loisirs :

MM .Claude SELIER président du Comité Départemental de Canoë-kayak de la Somme titulaire, et Jean-Claude DOURLENS président du Comité Départemental d'Aviron de la Somme suppléant.

- les Acteurs du Tourisme :

Mmes Evelyne GADROY, présidente de l'office de tourisme Haute Somme titulaire, et Anne LE MASSON directrice de l'Office de Tourisme du Saint Quentinois suppléante.

- les Irrigants :

MM.Jean DE LAMARLIERE président de l'Association syndicale autorisée d'Irrigation de l'Est de la Somme titulaire, et Xavier PAMART gérant de la SCEA du Moulin suppléant.

- les Associations de Consommateurs :

MM. Pierre HANTUTE, Président de l'Association Locale de l'UFC Que choisir Amiens et sa région titulaire, et Dominique CONNAN de l'Union des familles laïques de l'Aisne suppléant.

- les exploitants de systèmes d'assainissement ou d'alimentation en eau potable :

MM. Eliel KESTELOOT chef de secteur Somme à la SAUR titulaire, et Jean-Claude DUSANTER président du Syndicat d'adduction d'eau et d'assainissement de la Vallée de la Somme, mairie d'Artemps suppléant.

Article 5 – Le Collège des Représentants de l'Etat et de ses Etablissements Publics est composé de 11 membres titulaires répartis comme suit :

- * le Préfet coordonnateur de bassin représenté par la DIREN de Picardie ;
- * le Préfet de la région Picardie, Préfet de la Somme ou son représentant le Sous-Préfet de Péronne ;
- * le Préfet de l'Aisne ou son représentant le Sous-Préfet de Saint Quentin ;
- * la Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt ;
- * la Direction Régionale de l'Equipement de Picardie ;
- * la Délégation Inter-Services de l'eau et des milieux aquatiques ;
- * la Mission Inter-Services de l'Eau de l'Aisne ;
- * l'Agence de l'Eau ;
- * Voies Navigables de France ;
- * le Conseil Supérieur de la Pêche ;
- * l'Office National de la Chasse.

Article 6 - Membres associés

La Commission Locale de l'Eau invite à chacune de ses réunions le Préfet de l'Oise et le Préfet du Pas-de-Calais ou leurs représentants.

Article 7 - Président de la CLE

Le président de la Commission Locale de l'Eau est choisi et élu au sein des membres du collège des représentants des collectivités locales et des établissements publics locaux.

Article 8 – Durée du mandat

La durée de mandat des membres de la Commission Locale de l'Eau, autres que les représentants de l'Etat, est de six ans.

Article 9 – Membres titulaires

Les membres suppléants pourvoient au remplacement des membres titulaires empêchés, démis de leur fonction ou décédés, pour la durée du mandat restant à courir

Article 10 – Fin de mandat

Les représentants titulaires et suppléants cessent d'être membres de la Commission Locale de l'Eau s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

Article 11 – Désignation d'expert

La Commission Locale de l'Eau auditionne des experts en tant que de besoin ou à la demande de cinq au moins des membres de la commission. Elle peut également associer à ses travaux toute personne ou organisme susceptible d'apporter des éléments d'information utiles à l'élaboration du SAGE.

Article 12 –

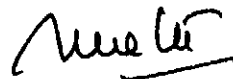
Les Secrétaires Généraux des Préfectures de l'Aisne, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme, les Sous-Préfets de COMPIEGNE, MONTDIDIER, PERONNE, SAINT-QUENTIN et VERVINS et les Maires des communes incluses dans le périmètre, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux Recueils des Actes Administratifs de ces départements et mis en ligne sur le site de la préfecture de la somme à l'adresse suivante : <http://www.somme.pref.gouv.fr>

Le, 16 MAI 2007

 **Le Préfet de la SOMME,**

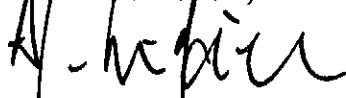
Michel SAPPIN

La Préfète de l' AISNE,



Evelyne RATTE

Le Préfet de l' OISE,



Philippe GRECOIRE

Le Préfet du PAS-DE-CALAIS,


Bernard FRAGNEAU